MARCHE AUX PUCES
21 SEPTEMBRE 2025
GAMBSHEIM

LES JOYEUX LURONS
DE GAMBSHEIM

Emplacement minimum : 5m (par multiples de 5m pour plus)

5m=10€, 10m=20€, 15m=30€, 20m=40€, 25m=50€, 30m=60€

Lieu : Route Nationale (chapelle à l'église) - Rue de l'Ecole – Rue Maréchal Leclerc (en partie)
Le placement se fera dans l'ordre d'inscription, sauf ceux qui seront devant leur domicile.

Horaires : 8h00 à 18h00 - Les emplacements seront distribués le matin de **6h00** à 8h00
Route Nationale - parking de l'église

Restauration : à partir de 10h00 et tout au long de la journée au stand des JOYEUX LURONS

Inscription : *Formulaire d'inscription téléchargeable sur* **www.mairie-gambsheim.fr**
ou à retirer à la Mairie de GAMBSHEIM
ainsi qu'au Garage ZINCK 14 rue Gruber à GAMBSHEIM (fermé le lundi et samedi après-midi)

Clôture des Inscriptions : **Lundi 02 septembre 2025 à 16h00 (ou avant si c'est complet)**

Talon à retourner uniquement à l'adresse suivante:

LES JOYEUX LURONS DE GAMBSHEIM
SUTTER Christophe 3 rue Victor Hugo 67760 GAMBSHEIM

Accompagné du chèque (ou espèce) et de la photocopie recto verso de la pièce d'identité

FEUILLE D'INSCRIPTION - ATTESTATION

Marché aux puces GAMBSHEIM - Dimanche 21 septembre 2025

Nom : …………………………………….…………...…… Prénom………………………………………………...

Adresse : ………………………………………………………………………..……………………………….

Code postal …..……………… Ville ………………….………………………..……Tel……..……………………….

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e), ne vendre que des objets personnels et usagés (art. L310-2 du Code du commerce)
- avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer.

Je réserve un emplacement de : ☐ **5m=10€** ☐ **15m=30€** ☐ **25m=50€**
☐ **10m=20€** ☐ **20m=40€** ☐ **30m=60€**

Je joins à la présente un chèque (ou espèce) de ……….. euros, libellé à l'ordre des Joyeux Lurons Gambsheim ainsi que la photocopie recto verso de ma pièce d'identité.

Date et Signature :

Ne pas jeter sur la voie publique

REGLEMENT du MARCHE AUX PUCES
Dimanche 21 septembre 2025

Art. 1 : Tout exposant devra se conformer à la législation en vigueur

Art. 2 : Toute inscription non accompagnée de son règlement ainsi que de la photocopie lisible recto verso de la pièce d'identité ne sera pas prise en considération. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

Art. 3 : Aucune arme à feu ou arme blanche ne devra être en vente sur les stands. L'introduction de substances nocives, inflammables ou explosives est strictement interdite dans le périmètre de la manifestation.

Art. 4 : L'organisateur dégage sa responsabilité en cas de vols, pertes, détériorations ou accidents pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

Art. 5 : L'organisateur se réserve le droit de refuser et d'exclure toute personne qui troublerait ou pourrait troubler la manifestation.

Art. 6 : Les animaux doivent être tenus en laisse.

Art. 7 : La tenue de stands de boissons et denrées alimentaires à consommer sur place est exclusivement réservée aux organisateurs.

Art. 8 : Les horaires devront être scrupuleusement respectés : Ne pas remballer avant 17h00, la circulation automobile étant interdite dans le périmètre de la manifestation de 6h00 jusqu'à 18h00 (hors secours).

Art. 9 : La manifestation se tiendra même en cas de mauvais temps et ne fera l'objet d'aucun remboursement. L'emplacement ne sera pas retenu en cas de non occupation après 8h00.

Art.10 : **Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre en quittant la manifestation. Les articles non vendus doivent être remportés. Aucun déchet ne sera toléré.**

Art.11 : Le présent règlement peut être modifié par l'organisateur ou à la demande des autorités locales.

Art.12 : **La participation à ce Marché aux Puces implique l'acceptation du présent règlement**.

Horaires du marché aux puces: De 8h00 à 18h00.

Distribution des emplacements : de 6h00 à 8h00 - parking Eglise

L'emplacement ne sera pas retenu en cas de non occupation après 8h00 et ne sera pas remboursé

Association LES JOYEUX LURONS DE GAMBSHEIM
Président : Eric ZINCK 7 rue des Vergers 67760 GAMBSHEIM

Association inscrite au registre du Tribunal d'Instance de Brumath sous le Volume 27 Folio n° 60